

**Plan  
Particulier  
De  
Mise  
En  
Sûreté**

**Collège Gaston Fébus  
LANNEMEZAN**

# **Plan Particulier de Mise en Sûreté Face aux risques Majeurs (PPMS)**

Etablissement : **COLLEGE GASTON FEBUS**

Adresse : **101, rue de la cité scolaire 65300 LANNEMEZAN**

Nom du Chef d'établissement : **Mr Cyril DUBREUIL**

Téléphone : **05 62 98 09 94**

Fax : **05 62 98 19 60**

Effectif total (élèves, personnels) : 604 élèves + 103 personnels

<b>Date de rédaction</b>	
Date de présentation au conseil d'administration	
Date de transmission du PPMS à la mairie	
Date de transmission du PPMS à l'autorité de tutelle	

# ***SOMMAIRE :***

## ***. I – ANTICIPATION DES CRISES :***

### **A) PREPARATION TECHNIQUE**

#### **. 1 – Présentation des risques majeurs**

##### **a) Risques naturels**

###### *Séisme :*

Présentation du danger

Conduite à tenir

###### *Tempête :*

Présentation du danger

Conduite à tenir

##### **b) Risques technologiques**

###### *Rupture de barrage :*

Présentation du danger

Conduite à tenir

###### *Centrale nucléaire :*

Présentation du danger

Conduite à tenir

###### *ARKEMA(atoфина)*

Présentation du danger

Conduite à tenir

#### **. 2 – Plan de masse de l'établissement avec les accès repérés**

#### **. 3 – Localisation des coupures de fluides et d'installations**

#### **. 4 – Plans d'accès aux lieux de mise à l'abri, emplacement cellule de crise**

#### **. 5 – Description du dispositif d'alerte retenu ainsi que les consignes**

### **B) PREPARATION RELATIONNELLE**

#### **. 1 – Présentation des mesures envisagées aux instances officielles**

#### **. 2 – Information des personnels et des parents d'élèves**

#### **. 3 – Liste et compétences des secouristes**

#### **. 4 – Prises en charge particulières**

### **C) PREPARATION PRATIQUE :**

#### **. 1 – Cellule de crise simplifiée**

#### **. 2 – Annuaire de crise**

#### **. 3 - Locaux et moyens de crise**

#### **. 4 – Exercices annuels de mise à l'abri**

## ***II - GESTION DES CRISES***

- A) APPRECIATION DE L'EVENTEMENT**
- B) ORGANISATION DES ACTIONS**
- C) PILOTAGE DES RELATIONS**

## ***III - RETOUR A LA NORMALE***

- A) LES FAMILLES RECOUVRENT LES COLLEGIENS**
- B) AIDE A L'EVACUATION DU STRESS**
- C) BILAN INTERNE ET EXTERNE**

## **. I - ANTICIPATION DES CRISES :**

### **A) PREPARATION TECHNIQUE**

#### **. 1 – Risques généraux et risques spécifiques. Identification des risques majeurs.**

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 5 familles :

- ▶ **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- ▶ **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, rupture de barrage...
- ▶ **Les risques de transports collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident ;
- ▶ **Les risques de la vie quotidienne** (accidents domestiques, accidents de la route...)
- ▶ **Les risques liés aux conflits.**

Seule les trois premières catégories font partie de ce qu'on appelle le risque majeur.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : la VULNERABILITE mesure ces conséquences.

### **RESPONSABILITE ET ORGANISATION DES SECOURS**

La responsabilité et l'organisation des secours lors d'un **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté) sont les mêmes pour les différents risques que nous allons développer : les risques naturels (séismes, tempêtes) puis les risques technologiques (risques industriels, nucléaires, rupture de barrage).

Le plan particulier de mise en sûreté doit permettre de faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours et être prêt à mettre en place les directives des autorités.

#### **Qui sont les autorités ?**

La direction des secours relève de l'autorité de police compétente :

- le maire, en vertu de ses pouvoirs de police, pour les situations courantes et en attendant le déclenchement d'un plan de secours ;
- le préfet, en cas de déclenchement d'un plan de secours est responsable de l'organisation de ces secours. A ce titre, il a le droit de réquisition des biens et des personnes et il a la responsabilité des informations.
- le chef d'établissement est donc placé sous son autorité. Il sera indispensable qu'il se prépare à faire face à la pression téléphonique des médias et des parents. Il aura notamment à réorienter les appels concernant l'identité des blessés vers la cellule de crise de la préfecture, seule autorisée à délivrer des informations.

## **Quelles sont les consignes ?**

En préfecture, le préfet réunit une cellule de crise et sur le terrain, un commandant des opérations de secours, officier des sapeurs pompiers désigné par le préfet, assure la coordination et la mise en œuvre des moyens de secours.

Les consignes peuvent être le maintien dans des lieux de mise en sûreté, le confinement ou l'évacuation. Dans tous les cas, les lieux et les itinéraires à utiliser auront été déterminés à l'avance et testés.

## **INFORMATION ET FORMATION PREVENTIVES**

Pour rendre ce plan opérationnel et obtenir une efficacité optimum, il est souhaitable de l'accompagner par une large information auprès :

### **Des élèves**

En mettant en place par l'intermédiaire des enseignants une éducation aux risques, on pourra obtenir de leur part :

- la mémorisation et l'observation des conduites à tenir, pour préserver leur vie ;
- une meilleure prise en compte du risque majeur, à intégrer dans leur vie de futur citoyen.

### **Des parents**

En les informant ou en les associant au préalable, il comprendront l'importance de respecter les consignes, notamment :

- ne pas venir chercher les enfants à l'école ;
- recevoir avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

## a) Risques naturels

Séisme : secousse brusque d'une région de l'écorce terrestre, produite à une certaine profondeur, à partir d'un épicode.

Situé dans une zone sismique englobant l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, les Hautes Pyrénées connaissent périodiquement des secousses sismiques d'intensité variable le plus souvent très faible.

Toutes les secousses (sans gravité) ressenties montrent que le risque est réel. En fonction de sa magnitude et de son éloignement par rapport à l'épicentre, un séisme peut être senti dans une commune, un canton, un ou plusieurs arrondissements ou encore dans plusieurs départements.

## Les consignes en cas de séisme.

### Avant

- **Préparez un point de rassemblement**
- **Repérer les points de coupure gaz, électricité et eau**
- **Faire des exercices**

### Pendant les secousses

- Si vous êtes à l'intérieur : mettez vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez vous des fenêtres.
- Si vous êtes à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez vous des bâtiments.

### Après

- Après la première secousse se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- couper les sources d'énergies (eau, électricité, gaz)
- En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Se rassembler à l'extérieur dès la fin des secousses.



# Fiches Réflexes Séisme

## Quand ?

Dès les premières secousses

## Quelle consigne appliquez dans l'immédiat ?

### ◆ A l'intérieur :

- Se protéger
- Se mettre sous les tables, près d'un mur porteur
- S'éloigner des fenêtres

### ◆ A l'extérieur

- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
  - Bâtiment
  - Arbres
  - Pylône électrique

## Où mettre les élèves et le personnel en sûreté ?

Après les premières secousses, rejoindre un point de rassemblement choisi préalablement, couper le gaz, l'électricité, l'eau.

⊖ Attention aux éventuelles répliques.

Choix du point de rassemblement en fonction des critères suivants :

- ⊗ Zone dégagée
- ⊗ Surface suffisamment importante

Le point de rassemblement doit être facile d'accès.

Tempête : violentes perturbations atmosphériques dépressionnantes accompagnées de vent pouvant dépasser 200 km/h en rafales combinées à des pluies violentes provoquant chaque année la perte de vies humaines et des dégâts chiffrés en millions d'euros.

## Les consignes en cas de tempête

### Avant

➤ Respectez les consignes diffusées par France Inter ou par la radio locale conventionnée par le préfet.

### Pendant

#### Si les délais sont suffisants

- ⊗ Evacuation préventive possible

#### Si les délais sont insuffisants :

- ⊗ Rejoignez les bâtiments en dur
- ⊗ Eloignez vous des façades sous le vent
- ⊗ Fermez portes et volets
- ⊗ Surveillez ou renforcez, si possible la solidité des éléments de construction
- ⊗ Enlevez et rentrez tout objet susceptible d'être emporté (tables, chaises)
- ⊗ Limitez les déplacements

### Après

⊖ Attention aux fils électriques et téléphoniques qui auraient pu tomber

## **b) Risques technologiques**

**Rupture de barrage : un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures et à la production d'énergie électrique. Les ouvrages appelés « grands barrages », comportant à la fois un réservoir d'une capacité égale ou supérieure à 15 millions de m<sup>2</sup> et une digue d'une hauteur d'au moins 20 mètres, sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers, afin de limiter le risque de rupture de barrage.**

### **Quels sont les risques pour le département ?**

Le département des Hautes Pyrénées comporte un grand barrage, le barrage de CAP DE LONG.

**Le barrage de Cap de Long** est un barrage de type barrage-poids voûté d'une profondeur de 60 m et d'une surface de 110 ha. Il constitue la plus grande retenue d'eau des Pyrénées avec un volume d'eau de 63 hm<sup>3</sup>. Le barrage mesure quant à lui près de 100 m de hauteur et il fut construit entre 1950 et 1953.

## **Les consignes en cas de rupture de barrage**

### **Avant**

- Avoir connaissance du PPMS de l'établissement et du PPI consultable en mairie.
- Savoir reconnaître le signal d'alerte.

### **Pendant**

- Pour Lannemezan, aucun risque d'inondation, mais dans la vallée danger imminent (signal).

### **Après**

- Attendre les consignes de fin d'alerte diffusées soit :
  - Par les autorités communales,
  - Soit par la radio (Sud Radio ; France Inter ; France Info)

**Le risque nucléaire** : les produits nucléaires sont des substances naturelles ou artificielles émettant, par suite de désintégration des noyaux de leurs atomes, des rayonnements sous forme de particules ou de rayonnements électromagnétiques (identique aux rayons lumineux ou aux rayons X) appelés rayonnements ionisants.

En cas d'accident majeur, le risque pour l'individu d'être atteint par ces rayonnements est dû :

- Soit à une irradiation à proximité de la source de rayonnement : ce risque concerne surtout les personnels des installations nucléaires. Elle peut être globale (tout le corps) ou partielle. On parle d'une irradiation externe.
- Soit à une contamination par des poussières radioactives :
  - La contamination est interne lorsque les poussières pénètrent dans le corps humain par la respiration, par l'absorption d'aliments ou d'eau contaminés, ou par une plaie. Ces éléments radioactifs se fixent sur certaines organes particuliers et provoquent alors une irradiation interne (c'est le cas de l'iode radioactif qui se fixe sur la thyroïde)
  - La contamination est externe lorsque les poussières sont déposées sur la peau.

Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée qui est fonction de l'intensité de la source de rayonnement, la nature des rayonnements émis, la proximité et le temps d'exposition.

### **Disposition particulière au risque nucléaire : le comprimé d'iode**

En cas d'accident très grave à l'intérieur du réacteur de la centrale, il pourrait se produire une émission d'éléments radioactifs dans l'environnement. Le plus important de ceux-ci serait de l'iode radioactif émis sous forme gazeuse. L'iode inhalé a la propriété de se fixer sur la thyroïde et provoque une irradiation de celle-ci. Pour éviter ou limiter la fixation de cet iode radioactif, il suffit de faire absorber, préventivement ou dans l'heure qui suit le rejet accidentel, de l'iode non radioactif (ou iode stable) sous forme de comprimé. Ainsi l'iode stable se fixera sur la thyroïde et la saturera, évitant de ce fait une fixation ultérieure de l'élément radioactif.

La présence d'une centrale proche des Hautes Pyrénées (GOLFECH) expose notre département à ce risque. Dans l'éventualité d'un accident de centrale nucléaire, il est important que la population, en particulier les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes, puissent disposer de comprimés d'iode stable dans les 12 heures suivant le sinistre.

La réunion en préfecture des Hautes Pyrénées du 18 avril 2003 a établi le principe de stocker ces comprimés dans chaque commune afin de procéder à une distribution si nécessaire.

## Les consignes en cas de risque nucléaire

### Avant

- A l'écoute de la sirène de la sécurité civile, mettez l'ensemble des personnes à l'abri dans les locaux prévus.
- Respectez les consignes diffusées par France Inter ou par la radio locale conventionnée par le préfet.

### Pendant

- Se confiner
- Fermez portes et fenêtres
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.
- Ne pas manger, ne pas boire.

### Après

Fin de l'alerte communiquée par la sirène de la sécurité civile et sur les ondes de France Inter.

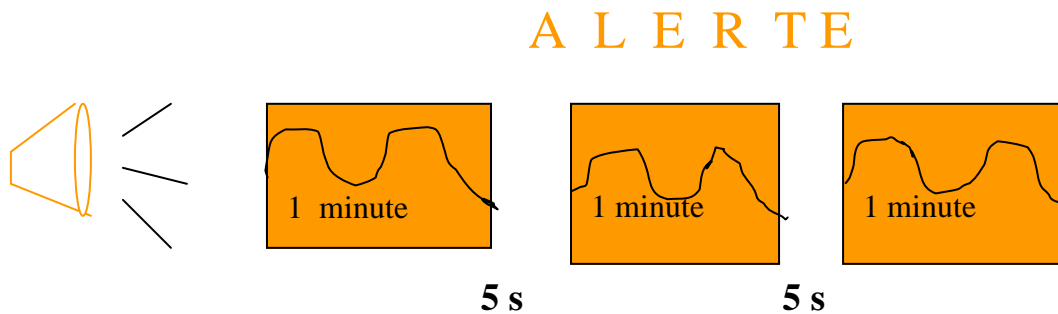
**Fiche réflexes nucléaire identique au risque industriel**

# Fiches Réflexes

## Risques industriel et nucléaire

### Quand ?

Dès le signal d'alerte national



Cette alerte entraîne le déclenchement immédiat du Plan Particulier de Mise en Sécurité et l'application, par tous, des consignes (enseignants, personnels, élèves).

### Quelle consignes appliquées dans l'immédiat ?

➤ Ecoutez la radio (France Inter, Sud Radio, France Info) pour obtenir les informations officielles et des consignes éventuelles sur le risque ou l'accident.

#### **Pour les enseignants et le personnel :**

- Rejoindre les postes correspondant aux missions qui leur ont été assignées
- Continuer à assurer l'encadrement des élèves
- Veiller au bon déroulement de l'opération de regroupement
- Etablir la liste des présents
- Signaler les incidents au responsable du PPMS
- Gérer l'attente

#### **Pour les élèves**

- Rejoindre dans le calme le ou les lieux de rassemblements prévus pour la mise en sécurité.

### Où mettre les élèves et le personnel en sécurité ?

Dans des locaux déterminés en fonction des critères suivants :

- Facilités d'accès
- Avec point d'eau et sanitaires **si possible**
- Avec le minimum d'ouverture vers l'extérieur
- Comprenant 1 m<sup>2</sup> par personne environ
- Dont aura précisé la capacité maximale en personnes
- Présence d'un sas (zone tampon)

**NB** : le local parfait n'existe pas, le choix devra résulter du meilleur compromis afin d'utiliser les locaux existants, même si leur isolation est incomplète. Le jour de la crise il pourra être nécessaire de modifier le choix des lieux et de l'adapter.

Une salle supplémentaire autonome devra être prévue pour accueillir des personnes extérieures (parents...).

Il sera utile d'affecter à chaque local ou lieu un responsable.

### **Comment confiner ?**

- Ruban adhésif assez large en quantité suffisante pour obstruer fenêtre et porte.
- Des linges pouvant être mouillés
- Un poste radio par lieu de confinement avec piles de rechange sur lequel sera inscrite la fréquence de France inter ou radio locale prédéterminée
- Plan des bâtiments avec les zones de confinements choisies
- Lampe torche, des ciseaux à bouts ronds, essuie tout, gobelets, jeux, seau ou sacs plastiques si pas d'accès aux sanitaires, bouteilles d'eau minérale.
- Trousse de premiers secours

Le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés.

### **Comment gérer la communication avec l'extérieur ?**

Liaison avec les autorités (maire, préfecture, rectorat, inspection académique)

- Réceptionner, noter et communiquer aux autorités concernées toute information sur la situation et son évolution
- Transmettre les directives des autorités administratives

#### **\* Liaison avec les secours**

- Informer à intervalles réguliers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieu du confinement, blessés éventuels.
- Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux

#### **\* Liaison avec la famille**

En cas de sollicitation :

- Rappeler qu'il ne faut pas venir chercher les enfants et qu'il faut éviter de téléphoner
- Indiquer la radio qui relaie localement les informations fournies par le préfet.
- Informer avec tact, en respectant les instructions du préfet.



Le chef d'établissement doit être prêt à faire face à la pression téléphonique des médias et des parents. Il aura notamment à réorienter les appels concernant l'identité des blessés vers la cellule de crise de la préfecture, seule autorisées à délivrer des informations.

### Comment procéder au déconfinement ?

Dès le signal de fin d'alerte national

FIN D'ALERTE



30 secondes

En fin d'alerte,  
vous serez avertis  
par un signal  
sonore continu de  
30 secondes

**Il est interdit de retourner dans les classes et d'emprunter des itinéraires n'ayant pas été confinés pour regagner l'extérieur tant que ceux ci n'ont pas été ventilés.**

Il faut :

- Retenir les élèves pendant 10 à 15 mn dans les lieux de confinement, fenêtres ouvertes. Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions des élèves afin d'évacuer le stress lié au confinement.
- Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela le responsable de la zone de confinement protège ses voies aériennes par des linges humides ;
- Regrouper les élèves à l'endroit choisi sous surveillance des différents responsables et procéder à un nouvel appel.

**Risque industriel** : L'usine AKERMA (Atofina), construite en 1917, de Lannemezan bénéficie d'un environnement géographique exceptionnel, à égale distance de l'Atlantique et de la Méditerranée. La proximité des lignes ferroviaires, des aéroports internationaux et d'importants axes routiers lui permet d'occuper une place privilégiée entre Toulouse et Pau. L'usine est implantée à 3 km de Lannemezan, sur la partie la plus élevée du plateau et sur les territoires de trois communes : Lannemezan, La Barthe de Neste, Avezac. L'usine comprend deux unités de fabrications ; l'une d'hydrate d'hydrazine et l'autre de dérivés de l'hydrazine.

Les risques recensés dans l'usine AKERMA sont les suivants ;

- **Risques toxiques**
- **Risques d'incendie**
- **Risques d'explosion**

Le collège de Lannemezan se trouve hors zone SEVESO.

## **Les consignes en cas de risque industriel**

### **Avant**

➤ A l'écoute de la sirène de l'usine, mettez l'ensemble des personnes à l'abri dans les locaux prévus.

➤ Respectez les consignes diffusées par France Inter ou par la radio locale conventionnée par le Préfet

### **Pendant**

➤ Se confiner

➤ Fermez portes et fenêtres

➤ Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité

➤ Ne pas manger, ne pas boire

### **Après**

➤ Fin de l'alerte communiquée par la sirène de l'usine et sur les ondes de France Inter

## **. 2 – Repérage des accès et aide à l'arrivée des secours :**

### **. Mesures mises en place avec les pompiers**

Le code d'accès au portail ACCES SECOURS/FOURNISSEURS a été transmis au centre de secours de Lannemezan.

Les coupures d'électricité et de gaz sont localisées sur plan.

. **Personnes ressources** en charge du contrôle des accès et de l'accueil des services de secours. Ces personnes ont **en permanence un exemplaire du présent PPMS** pour aider les services de secours à visualiser l'ensemble des zones stratégiques. Un plan d'ensemble du collège est affiché à l'extérieur de la loge de l'agent d'accueil.

TITULAIRE

**Nom :** TOURON

**Prénom :** SANDRINE

**Fonction :** ACMO  
Agent d'Accueil

. En cas d'absence du titulaire, \_\_\_\_\_ reprend ce travail, dispose d'un exemplaire du PPMS et supplée l'ACMO.

# **CONSIGNES PARTAGEES AVEC LES POMPIERS**

## **. Les accès**

Un accès est défini

Accès portail POMPIERS/FOURNISSEURS

Accès portail central devant l'administration

## . 3 - FLUIDES

. **Emplacement des circuits et organes dont la coupure s'impose pour éviter un sur-accident :**

. **Electricité** : le local « détente électrique » est protégé par des portes spécifiques. Des armoires électriques sont disposées dans chaque bâtiment.

. **Gaz** : le poste détente gaz se trouve à coté du portail accès pompiers fournisseurs  
Des postes de coupure gaz par bâtiment sont identifiés sur les plans. **Les OP connaissent les procédures pour stopper l'alimentation gaz**

. **Eau** : la coupure générale d'eau se trouve à l'extérieur du collège à coté du portail accès Pompiers Fournisseurs.

## . 4 - Lieux de mise en sûreté

### . Localisation :

Particularité des locaux du collège Gaston Fébus.

Le collège se compose de 6 bâtiments indépendants :

Le Bâtiment ADMINISTRATION :

Le Bâtiment ATELIER COMPLEMENTAIRE

Le Bâtiment EXTERNAT (RDC + 2)

Le Bâtiment SEGPA (RDC + 1)

Le Bâtiment Ateliers Segpa

Le Bâtiment RESTAURATION

Les installations sportives ne sont accessibles qu'à découvert.

### . Principes retenus

En cas d'alarme incendie, la principale qui coordonne les actions du collège reste si possible dans le bâtiment ADMINISTRATION.

En cas d'alerte pour un accident de risque majeur, le chef d'établissement organise son action à partir de ce même bâtiment, la cellule de crise se trouve dans son bureau.

La personne de l'accueil bascule le téléphone vers le bureau du chef d'établissement.

Tous les personnels rejoignent les zones de confinement.

## **. 4 – Lieux de mise en sûreté**

### **. REGROUPEMENT**

Il n'est pas prévu de regroupement préalable pour faire face à une mise à l'abri.

#### **. Principes retenus :**

Chaque bâtiment répertorié dispose d'un lieu de confinement (voir plans pages suivantes). Ce mouvement est réalisé dans l'ordre encadré par les adultes du secteur (professeurs, CPE, surveillants et assistants d'éducation, TOS).

Chacun reste dans sa salle, fenêtres et portes fermées du début à la fin de l'alerte en attendant les consignes.

Si un regroupement s'avérait cependant nécessaire, la zone de rassemblement séisme serait retenue. La principale et les personnels constituant la cellule de crise pourront décider de la zone la mieux appropriée en fonction de l'incident majeur identifié.

#### **. Balisage :**

Tous les lieux du collège sont à identifier.

L'évacuation du collège est organisée selon un principe de rassemblement qui a été éprouvé par des exercices, la logique ou la localisation du feu primant.



## . 5 – ORGANISATION ET RESPONSABILITE

### . Organisation et responsabilité :

Les zones de confinements possibles sont repérées :

Zone A : Administration + cellule de crise

Zone B : EXTERNAT 1 et 2<sup>ème</sup> Etage

Zone C : SEGPA

Zone D : RESTAURATION

### . Organisation

Au signal d'alerte

Sirène municipale

Et / ou

- Diffusion par haut parleurs d'un message d'alerte sur ordre du Chef d'établissement ou d'un responsable
- Diffusion d'un message par porte voix en cas de coupure électrique

**NB : après déclenchement de l'alerte, la sonnerie inter-cours doit être coupée, de même que l'alarme doit être mise en veille (aucun ordre contradictoire ne doit être donné pendant la mise à l'abri)**

Le Chef d'établissement installe la cellule de gestion de crise dans les locaux administratifs.

Le CPE s'occupe des zones de confinement aidés par les surveillants (et prennent régulièrement les consignes auprès du Chef d'établissement)

La personne chargée de l'accueil oriente les pompiers (si nécessaire) et répond au téléphone.

L'OP de service coupe les alimentations en gaz, électricité et eau en fonction du risque rencontré et uniquement sur décision prise au sein de la cellule de crise.

La gestionnaire s'occupe des personnels TOS qui restent en réserve et attendent les ordres.

## **. 5 – Organisation et responsabilité**

### **. Responsabilité**

#### **RESPONSABLE de la coordination de l'action :**

**NOM : Mr CYRIL DUBREUIL**

**Suppléante : Mme Delouard**

**Fonction : Chef d'établissement**

**Fonction : Principale Adjointe**

#### **RESPONSABLE des zones de sûreté :**

**EXTERNAT**

**Mr SOUQUET**

**Fonction : CPE**

**SEGPA**

**Mr Lang**

**Fonction : Directeur SEGPA**

**RESTAURATION**

**Mme Duran**

**Fonction : Intendance**

## **B) -PREPARATION RELATIONNELLE**

**1 -Présentation des mesures envisagées aux instances officielles.**

**. Aux services de secours**

**. Au Conseil Général**

**. Au Conseil d'Administration**

**. Au Maire de la commune**

## . 2 - INFORMATION DES PERSONNELS

### . Information des personnels

- Réunion
- Carnet d'accueil des personnels
- Préparation de l'exercice

Le principe d'une action pédagogique particulière menée par les enseignants est retenu.

Cela se traduit ainsi : les cours s'arrêtent, on attend les instructions portes et fenêtres fermées, les enseignants donnent les informations sur les risques majeurs et le thème retenu pour l'année. Ils distribuent une information préparée préalablement à l'intention des parents.

## **. 2 - INFORMATION AUX FAMILLES**

. Les médias en parlent quotidiennement, les risques majeurs générés par la société technologique dans laquelle nous vivons peuvent se matérialiser en tout lieu, avec, certes un faible taux de probabilité mais des enjeux humains et matériels considérables.

C'est pourquoi le collège comme tous les établissements de France, a élaboré un Plan Particulier de Mise en Sûreté. Cette information destinée à tous les usagers du collège en est un élément.

### **. Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

- Pour tous les établissements

- . tempête
- . crue
- . explosion d'un véhicule de transport de matières dangereuses
- . nuage radioactif
- . situation internationale justifiant des mesures de protection particulières
- . séismes

### **. Risques majeurs spécifiques au collège**

- . néant

## . 2 - INFORMATION AUX FAMILLES

### *ALERTE*

La Mairie actionne le signal d'alarme, les élèves et les personnels sont mis à l'abri à l'intérieur des locaux.

#### **Début d'alerte :**

3 séquences d'une minute espacées de 5 secondes d'un sirène au son modulé

#### **Fin d'alerte**

30 secondes d'un son non modulé

## . 2 - INFORMATION AUX FAMILLES

### . Comment réagit-on ?

#### . Au collège

Une cellule de crise met en application le **PPMS** sous **l'autorité du chef d'établissement.**

#### . Les familles :

**-Ne pas venir chercher les enfants** (afin d'éviter l'embouteillage des accès de l'établissement aux secours)

**- Ne pas téléphoner à l'établissement, ne pas utiliser les portables** (afin de ne pas saturer les lignes et les réseaux et les réserver aux secours)

**- Recevoir avec prudence les informations** ne provenant pas des autorités officielles, **écouter les fréquences de France INTER 87,9 FM ou par la radio locale SUD RADIO conventionnée par le préfet**

# **3 -SECOURISTES**

**. Secouristes (1<sup>er</sup> secours)**

**Personnels**

**Secouristes (1<sup>er</sup> secours)**

**Elèves**



## **. 4 – PRISES EN CHARGE PARTICULIERES**

**. P A I : ils sont au nombre de 5 et nécessitent des dispositions particulières.**



**Amener les dossiers dans le local de gestion de la crise.**



**Regrouper les élèves concernés.**

### **Utilisateurs du monte handicapés de la SEGPA**

- **aucune personne, adulte ou non, ne doit utiliser les ascenseurs à partir du moment où une alerte est déclenchée.**

# **PREPARATION PRATIQUE**

## **. 1 - CELLULE DE CRISE SIMPLIFIEE**

<b>Missions</b>	<b>NOM</b>
<b>Déclenchement de l'alerte (annonce par hauts parleurs) Coordination de l'équipe</b>	<b>Surveillants ou assistants d'éducation de service à la vie scolaire  Mr CYRIL DUBREUIL Chef d'établissement</b>
<b>Zones non retenues  Mise en sûreté des élèves et des personnels</b>	<b>Atelier complémentaire Ateliers de la Segpa Administration /Bureau de la Principale Externat : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage Segpa : 1<sup>er</sup> étage Restauration : à voir</b>
<b>Gestion technique</b>	
<b>Fermeture des vannes</b>	<b>OP de service</b>
<b>Accueil ou transfert téléphonique</b>	<b>Mme Touron AGENT D'ACCUEIL</b>
<b>Accueil des secours Et orientation</b>	<b>OP de service Vers la cellule de crise, secteur administratif</b>

## C) PREPARATION PRATIQUE

### . 2 - ANNUAIRE DE CRISE

<b>Services</b>	<b>Contact</b>	<b>Téléphone</b>
IA		05 67 76 56 65
Conseil général		05 62 56 78 65
Rectorat		05 61 17 70 00
Préfecture		05 62 56 65 65
Sous Préfecture		05 62 91 30 30
Mairie		05 62 40 72 72
Centre de secours de Lannemezan		05 62 50 04 90
Urgences hôpital		05 62 99 53 62
Pompiers urgences		18
Samu		15
Centre anti-poison		05 61 49 33 33
Gendarmerie Nationale		05 62 50 17 70 ou 17
Police municipale		05 62 40 72 78
Compagnie Républicaine de Sécurité		05 62 50 12 29
Energies Services Lannemezan		05 62 98 01 69
GDF		0 810 81 12 04
Gymnase		05 62 98 09 96
Piscine		05 62 98 15 58

## **C) PREPARATION PRATIQUE**

### **. 3 - LOCAUX ET MOYENS DE CRISE**

#### **Secteur A : BATIMENT ADMINISTRATION : Local de gestion de la crise**

- Le Chef d'établissement est sur place
- Le téléphone est basculé (si l'agent d'accueil doit quitter sa loge)
- Le téléphone portable est mis en service.
- La secrétaire après déclenchement de l'alerte, vient tenir le cahier qui permettra de retracer la « chronologie des évènements ».
- Le Chef d'établissement informe les différentes autorités.
- Les personnels et élèves en activité à l'extérieur du collège sont invités à ne pas revenir au collège (gymnase, piscine)
- Les responsables de zones viennent chercher les consignes.
- 1 radio + piles
- 1 lampe de poche
- 1 porte voix
- 1 liste élèves et des personnels avec numéros de téléphone.

#### **Secteur EXTERNAT**

- 2 radio + piles
- 2 cahier chronologie des évènements
- 2 trousse de secours
- 4 lampes de poches
- des jeux divers
- les plans du collège
- 4 serpillières
- 10 packs d'eau de source
- 1 cellule de soutien psychologique

#### **Secteur SEGPA**

- 1 radio+ piles
- 1 cahier chronologie des évènements
- 1 trousse de secours
- des jeux divers
- les plans du collège
- 2 serpillières
- 1 pack d'eau

#### **Secteur RESTAURATION**

- 1 radio + piles
- 1 cahier chronologie des évènements
- 1 trousse de secours
- des jeux divers
- les plans du collège

- 4 serpillières

**ATTENTION ! prévoir listes des effectifs des élèves lycée + professeurs lycée.**

## **PREPARATION PRATIQUE**

### **. 4 - PREPARATION DES EXERCICES DE MISE A L'ABRI**

. Un exercice annuel

. Consignes dans le carnet d'accueil des personnels

. Information à la pré-rentree

. Communication de la date d'exercice et du thème retenus

. Consignes pendant l'exercice : chaque professeur reste avec sa classe, fenetre et portes fermées, arrête son cours, explique ce qu'est un risque majeur ainsi que le phénomène retenu dans l'exercice annuel (exemple : le confinement dû à des émanations dangereuses) et distribue la feuille de compte rendu de l'exercice prévue pour les familles.

. Evaluation de l'impact auprès des élèves par une réunion des délégués organisée à la suite de l'exercice.

. Les services de la sécurité civile sont invités périodiquement à participer à un exercice plus complet.

# II - GESTION DES CRISES

## A) APPRECIATION DE L'ÉVENEMENT

Recommandations *générales en fonction des risques naturels*

INONDATION	FEU DE FORET	TEMPETE	SEISME
<p><b>Si les délais sont suffisants :</b> Evacuation préventive possible Effectuée par les autorités</p> <p><b>Si les délais sont insuffisants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages)</li> <li>- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.</li> </ul> <p><b>Dans tous les cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.</li> <li>- Ne prenez pas l'ascenseur.</li> <li>- Fermez portes, fenêtres, aérations.</li> <li>- Mettre en hauteur le matériel fragile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenez les services de secours.</li> <li>- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.</li> <li>- Eloignez vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.</li> </ul> <p><b>Si le feu menace les bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;</li> <li>- confinez vous : fermez volets et fenêtres, bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et les bouches d'aération ;</li> <li>- évitez de provoquer des courants d'air.</li> </ul>	<p>Respectez les consignes diffusées par la radio.</p> <p><b>Si les délais sont suffisants :</b> Evacuation préventive possible.</p> <p><b>Si les délais sont insuffisants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rejoignez les bâtiments en dur ;</li> <li>- éloignez vous des façades sous le vent ;</li> <li>- fermez portes et volets ;</li> <li>- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif .</li> <li>- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;</li> <li>- limitez les déplacements.</li> </ul>	<p><b>Pendant les secousses :</b> Restez ou vous êtes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>à l'intérieur :</i> mettez vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez vous des fenêtres.</li> <li>- <i>A l'extérieur :</i> ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez vous des bâtiments.</li> </ul> <p><b>Après les secousses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;</li> <li>- ne prenez pas les ascenseurs ;</li> <li>- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté.</li> <li>- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.</li> </ul>

## *Recommandations générales en fonction des risques naturels (suite)*

<b>GLISSEMENT DE TERRAIN</b>	<b>CYCLONE</b>	<b>ERUPTION VOLCANIQUE</b>	<b>AVALANCHE</b>
<p><b>Si les délais sont suffisants :</b> Evacuation possible effectuée par les autorités.</p> <p><b>PENDANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'intérieur, abritez vous sous un meuble solide, éloignez vous des fenêtres.</li> <li>- A l'extérieur, essayez de rentrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.</li> </ul> <p><b>APRES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;</li> <li>- éloignez vous de la zone dangereuse ;</li> <li>- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;</li> <li>- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.</li> </ul>	<p>Respectez les consignes diffusées par la radio locale.</p> <p><b>AVANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fermez les stores ;</li> <li>- renforcez-les si nécessaire ;</li> <li>- consolidez les vitres avec une planche de contreplaquée fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.</li> </ul> <p><b>PENDANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- abritez vous dans un bâtiment solide.</li> <li>- Ne sortez pas.</li> <li>- Tenez vous loin des vitres.</li> <li>- Attendez la fin de l'alerte avant de sortir.</li> <li>-</li> </ul>	<p>Respectez les consignes diffusées par la radio locale.</p> <p>En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence. N'évacuez que sur l'ordre des autorités.</p>	<p><b>AVANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signalez votre itinéraire précis auprès des professionnels de la montagne ou à l'entourage proche ;</li> <li>- ne sortez jamais seul en ski de randonnée ;</li> <li>- ne sortez pas des pistes de ski autorisées ; balisées et ouvertes.</li> <li>- Respectez toutes signalisations (panneaux et balises) et ne stationnez pas dans les « couloirs d'avalanche ».</li> </ul> <p><b>AU</b></p> <p><b>DECLenchement :</b> Fuyez latéralement, si vous êtes à ski pour sortir du couloir d'avalanche.</p> <p><b>PENDANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faites de grands mouvements de natation pour rester en surface ;</li> <li>- essayez de former une poche d'air ;</li> <li>- ne criez pas afin d'économiser vos forces.</li> </ul>

## Recommandations générales en fonction des risques technologiques

<b>ACCIDENT INDUSTRIEL OU ACCIDENT RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)</b>	<b>RUPTURE DE BARRAGE</b>	<b>NUCLEAIRE</b>
<p><b>Nuage toxique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettez à l'abri tout le monde dans les locaux prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;</li> <li>- calfeutrez les ouvertures (aérations,...) ;</li> <li>- fermez portes et fenêtres ;</li> <li>- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.</li> </ul> <p><b>Explosion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets,...) ;</li> <li>- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.</li> </ul> <p><b>Explosion suivi d'un nuage toxique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- regroupez tout le monde vers des lieux de mise en sûreté interne. Ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et des fenêtres endommagées.</li> <li>- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;</li> <li>- Fermez portes et fenêtres avant de sortir.</li> </ul> <p><b>Dans tous les cas :</b> Evacuation possible effectuée par les autorités.</p>	<p>L'alerte est donnée par un signal de type « corne de brume ».</p> <p>Si le danger est imminent (signal), rejoignez les hauteurs situées à proximité et prévues dans votre plan particulier de mise en sûreté en relation avec celui des autorités ou réfugiez vous dans les étages supérieurs de bâtiments élevés et solides.</p> <p><b>Si les délais sont suffisants :</b> Evacuation possible effectuée par les autorités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettez à l'abri tout le monde dans les locaux prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté.</li> <li>- Fermez portes et fenêtres.</li> <li>- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.</li> <li>- Attendez les consignes des autorités.</li> <li>- Evacuation possible effectuée par les autorités.</li> <li>-</li> </ul>

- **Ces recommandations très générales sont à suivre en attendant l'arrivée des secours organisés.**
- **Dans tous les cas d'accidents majeurs, les autorités rappellent que pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, il faut écouter la radio.**



## B) ORGANISATION DES ACTIONS

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la trousse de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- faire asseoir uniquement les élèves indemnes ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- déterminer un emplacement pour les WC ; (voir matériel)
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement de nez, « crise de nerfs »... ;
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

### PROCEDURE DE DECONFINEMENT

Dès le signal de fin d'alerte national :

En fin d'alerte, vous serez avertis par un signal sonore continu de 30 secondes.

Il est interdit de retourner dans les classes et d'emprunter des itinéraires n'ayant pas été confinés pour regagner l'extérieur tant que ceux-ci n'ont pas été ventilés.
--

#### **Il faut :**

Retenir les élèves pendant 10 à 15 mn dans les lieux de confinement, fenêtres ouvertes. Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions des élèves afin d'évacuer le stress lié au confinement ;

Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela le responsable de la zone de confinement protège ses voies aériennes par des linges humides ;

Regrouper les élèves à l'endroit choisi sous surveillance des différents responsables et procéder à un nouvel appel.

# FICHE DES EFFECTIFS DES ELEVES ABSENTS OU BLESSES

. (cette fiche d'effectifs est à remplir et à communiquer, suivant le mode de liaison interne retenu, dès que possible au Chef d'établissement après synthèse par le responsable du lieu de mise en sûreté).

. LIEU de mise en sûreté (interne ou externe) :.....  
.....

. NOM du responsable du lieu de mise en sûreté.....  
.....

NOM	PRENOM	CLASSE	ABSENT	BLESSE

--	--	--	--	--

## FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION \*

(à remettre aux secours)

(\* ) A dupliquer et à mettre dans les malles de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources

Nom de l'établissement :  <b>COLLEGE GASTON FEBUS</b> <b>101 RUE DE LA CITE SCOLAIRE</b> <b>65300 LANNEMEZAN</b>	Tampon :
--	----------

NOM : ..... PRENOM : .....

Age : ..... Sexe : M – F

Maladies connues : (ex : asthme).....

Projet d'accueil individualisé (P.A.I) : non oui (traitement joint)

Cochez ce que vous avez observé :

- Répond	
- Ne répond pas	
- Réagit au pincement	
- Ne réagit pas au pincement	
- Difficultés à parler	
- Difficultés à respirer	
- Respiration rapide	
- Plaies	
- Membre déformé	
- Mal au ventre	
- Envie de vomir	
- Vomissements	
- Tête qui tourne	
- Sueurs	
- Pâleur	
- Agitation	
- Angoisse	
- Pleurs	
- Tremblements	
- Autres.....	
- Durée des signes observés :.....	

Fiche établie par :	
NOM : .....	Fonction : .....
Jour : .....	
Notez ce que vous avez fait .....	

---

## **C) PILOTAGE DES RELATIONS**

### **III - RETOUR A LA NORMALE**

#### **A) LES FAMILLES RECUPERENT LES COLLEGIENS**

**. La prise en charge est effectuée à la vie scolaire après signature du registre de sortie quel que soit le régime de l'élève.**

#### **B) AIDE A L'EVACUATION DU STRESS**

**. Une cellule d'aide psychologique est mise en place**

#### **C) BILAN INTERNE ET EXTERNE**

**. Un compte rendu des exercices effectués est placé dans le registre de sécurité.**

# FICHE BILAN EXERCICE

Date et heure de l'exercice :.....

Etablissement : COLLEGE GASTON FEBUS  
101 rue de la Cité Scolaire  
65300 LANNEMEZAN

Nom,  
prénom :.....

Désignation précise de la salle :.....

Nombre d'élèves présents dans la salle avant l'exercice.....

Nombre d'élèves présents au point de mise à l'abri.....

## **Avis, commentaires et propositions sur les points suivants :**

1) l'annonce de l'exercice par le chef d'établissement aux professeurs :.....

.....  
.....  
.....

2) l'annonce de l'exercice par le professeur aux élèves.....

.....  
.....  
.....

3) Le niveau sonore de la sirène d'alerte dans la salle.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4) Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ? : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

5) Quelles sont les améliorations que vous souhaitez apporter lors du prochain Exercice ? :.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....